



Version finale

Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 3 avril 2015

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BAUER Gilles	État (suppl.)	Excusé
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
DENTZER Cherryl	Développement durable et Infrastructures (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
FABER Dominique	Famille	Excusée
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	Excusé
GINTER Christian	Économie et Commerce extérieur	<input checked="" type="checkbox"/>
HARTUNG Annick	Justice (suppl.)	Excusée
LOOS André	Agriculture	Excusé
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
KOCH Daniel	État (rempl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MARKUSDOTTIR Eva	Égalité des Chances (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
MODERT Karin	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Bente	Intérieur (suppl.)	Excusée
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PAULUS Georges	Éducation nationale (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration (suppl.)	Excusée
RAMCILOVIC Dina	Justice	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHMITZ Marny	Finances (suppl.)	Excusée
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	<input checked="" type="checkbox"/>
SCHROEDER Paul	Intérieur	Excusé
SPELTZ Pascale	Inspection générale de la Sécurité sociale (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>

TONNAR Manuel	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
UNSEN Manon	Direction de l'Immigration	Excusée
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Sécurité sociale	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	<input checked="" type="checkbox"/>
WELTER Nadine	Travail	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du comité interministériel.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 février 2015

Le procès-verbal de la dernière réunion comprenant les modifications du Cercle des ONG et quelques ajustements proposés par le délégué de l'Inspection des finances est approuvé par les membres du comité interministériel.

3) Rétrospective sur les Assises de la coopération 2015

La présidente rappelle qu'il s'agit d'un exercice annuel informel lors duquel tous les acteurs de la coopération au développement et de l'aide humanitaire se rencontrent pour partager différents sujets.

S'agissant du programme de cette année, l'ouverture des Assises 2015 a eu lieu sous forme de réception dans un restaurant au Kirchberg. A cette occasion le Ministre Romain Schneider a prononcé un discours qui retrace les acquis depuis un an et décrit les échéances 2015. Le lendemain au site de Belval, deux tables rondes ont eu lieu. La première a débuté avec les discussions sur « Le nouveau de développement de l'après 2015 et les droits sociaux ». Au cours de son introduction, Madame Sylvie Lucas, Ambassadeur, Représentant permanent auprès des Nations unies à New York, a présenté un état des lieux des discussions et des prochaines échéances du cadre de développement de l'après-2015.

Cet état des lieux a permis de montrer que les Nations Unies sont en train de mettre en place un nouveau cadre normatif pour le développement durable, qui devrait engendrer un changement de société, de mode de fonctionnement économique et de relations Nord-Sud. Lors de la table ronde sur ledit sujet, le Ministre Romain Schneider, tout comme le Vice-Ministre de la Coopération au Développement du Salvador, Monsieur Jaime Miranda Flamenco, ont été présents pour débattre du volet social de l'après-2015. A ce sujet, M. Flamenco a présenté les vues de son pays, c'est-à-dire un pays à revenu moyen. André

Roeltgen, Président de l'OGBL a également fait partie des orateurs de cette table ronde pour présenter le point de vue des syndicats en général quant au changement social et économique.

Au cours de l'après-midi a eu lieu la deuxième table ronde intitulée « vers le Sommet Humanitaire Mondial – les défis pour une aide guidée par les principes humanitaires en situation de conflit ». Le débat a porté sur les défis et attentes du Sommet Humanitaire Mondial, qui est prévu se tenir à Istanbul au printemps 2016. A noter qu'à l'heure actuelle d'importantes crises et conflits nouveaux (Syrie, Mali, Iraq, Ukraine et au Yémen) ou conflits oubliés (en République centrafricaine) ont lieu en parallèle, ce qui n'a jamais été le cas auparavant. L'aide humanitaire a donc d'énormes défis devant soi tout en essayant de suivre les grands principes humanitaires internationaux (neutralité, indépendance et impartialité), et qui ont une logique différente de celle du développement.

Deux études de cas, à savoir la Syrie et le Mali ont été exposés par des représentants des organisations internationales et un militaire français pour ce qui est du cas du Mali. Elles ont permis de débattre sur les défis de l'intervention humanitaire basée sur les principes humanitaires internationaux, dans le contexte des deux pays et aussi d'une manière générale.

La table ronde du 27 mars, organisée par le Cercle des ONG, portait sur le rôle et le renforcement des sociétés civiles au Sud « Porter ensemble le changement social dans le cadre de l'agenda post-2015 ». Un participant de l'ONG salvadorienne FUNDE, partenaire de la coopération luxembourgeoise, a assisté à cette table ronde et a présenté les activités de l'ONG au Salvador. Ces travaux sont comparables aux activités de Transparency international en Europe.

Cette troisième table ronde a clôturé l'édition 2015 des Assises de la Coopération luxembourgeoise auxquelles près de 450 personnes y ont assisté. La présidente remercie les délégués du comité interministériel qui y ont participé et espère que les Assises 2016 connaîtront le même succès tout en précisant que la version 2015 des Assises a été étendue en format extraordinaire compte tenu de l'Année européenne pour le développement.

A la fin de la présentation, le délégué du Ministère de l'économie rajoute qu'il a trouvé très intéressante la présentation faite par Madame Lucas sur les travaux à New York dans le cadre de l'après-2015. Il regrette toutefois qu'une discussion controversée n'a pas vraiment eu lieu. La présidente explique encore que le Directeur exécutif d'ONUSIDA, Monsieur Michel Sidibé, aurait dû participer pour présenter le point de vue d'une agence onusienne quant au programme social en matière de développement durable (santé, sécurité et protection sociale, mais qu'il s'était désisté au dernier moment pour cause de maladie.

Madame Schommer rajoute encore que la veille des Assises 2015, ont eu lieu deux conférences informelles, auxquelles les délégués avaient été invitées. L'une a été organisée avec le représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel sur la sécurité et le développement au Sahel. La deuxième conférence sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest a été organisée par le centre de recherche

ECDPM sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique avec l'Afrique de l'Ouest. Ledit accord devra également être ratifié par le Parlement luxembourgeois.

4) Cohérence des politiques pour le développement

- *Suivi du débat sur le Fonds de compensation*

A ce sujet, la présidente rappelle que sur base de la méthode de travail adoptée par le comité interministériel, ce dernier peut donner un avis sur un sujet dont il vient de se saisir. Mme Schommer propose d'avoir une discussion sur le principe d'un tel avis. Il s'agit de voir si les constatations faites au cours de dernière réunion permettent d'émettre un avis par consensus. A la question de savoir qu'elle est la portée d'un tel avis, la présidente rappelle que d'après le mécanisme adopté chaque délégué concerné est responsable de faire connaître l'avis adopté par consensus à son ministre. Il appartient ensuite aux ministres concernés et en particulier au ministre ayant la coopération et l'action humanitaire dans ses attributions de décider, s'il y a lieu de donner une suite à ces constatations ou à l'avis sous forme de consultations bilatérales avec d'autres ministres ou sous forme de consultations plus larges.

Mme Schommer conclut des interventions des délégués que le principe de donner un avis est retenu et acceptable pour tous

Pour ce qui est de la publication d'un avis et du délai de publication, il y a lieu de noter que dès que le comité aura approuvé cet avis par consensus et validé sa publication, celui-ci sera publié sur le site internet de la Direction de la coopération. Quant au lieu de publication de l'avis, il est suggéré de rajouter quelques lignes dans le procès-verbal ou bien de le publier en tant que document à part en annexe au procès-verbal ou bien dans une nouvelle rubrique sur le site internet. Lors de la brève discussion à ce sujet, les membres se sont exprimés en faveur d'un document figurant dans une nouvelle rubrique sur le site internet.

Pour le contenu de l'avis, la présidente circule en réunion un projet de texte et propose d'envoyer le projet d'avis sur le Fonds de compensation par courriel aux membres du comité interministériel pour qu'ils puissent faire part de leurs observations et modifications éventuels par retour de courrier électronique d'ici la fin du mois courant. Elle préparera ensuite une version consolidée qui sera circulée avant la prochaine réunion du comité interministériel afin de permettre son adoption à ce moment-là.

- *Contribution à la publication de l'OCDE « Better policies for development » (the PCD Flagship) et au rapport de la Commission européenne sur la cohérence des politiques pour le développement*

Monsieur Tonnar rappelle qu'au cours de la dernière réunion il a été expliqué que pour les deux rapports en question, le Luxembourg tout comme les autres Etats membres doit

présenter ce qu'il a entrepris en matière de cohérence des politiques depuis ces deux dernières années. Les Etats membres devront ainsi répondre à un questionnaire type, dont le modèle est distribué aux délégués. M. Tonnar estime qu'il est important que le Luxembourg participe à cet exercice.

Tandis que la contribution pour le *flagship report on policy coherence for development* intitulé « *Better Policies for Development* » a déjà été remise à l'OCDE, tel n'est pas encore le cas pour la contribution en vue du rapport de la Commission européenne. M. Tonnar propose pour ce dernier rapport de reprendre la majeure partie de la contribution pour le rapport de l'OCDE en ce qui concerne les travaux du comité interministériel sur la cohérence des politiques pour le développement, avec toutefois quelques ajouts supplémentaires de la Direction de la coopération et l'un ou l'autre ministère concerné. Ces ajouts concernent entre autre les pratiques et les leçons retenues, tels que les contacts réguliers avec la société civile ou encore l'année européenne pour le développement. En outre, il est demandé si des évaluations ont déjà été faites ou si nos ambassades ou bureaux de la coopération au développement sont impliqués dans des études.

A cela s'ajoute une demande de mise à jour sur les progrès d'avancement dans les cinq domaines thématiques retenus par l'Union européenne, à savoir commerce et finances, changement climatique, sécurité alimentaire, migration et sécurité. Il s'agit donc de savoir si des actions concrètes ont été menées par l'un ou l'autre ministère dans le cadre de la cohérence des politiques. A cet effet, M. Tonnar lance un appel aux ministères concernés à lui faire part d'ici le 20 avril des actions menées dans le cadre des différentes thématiques au cours de ces deux dernières années et qui seraient utile d'être mentionnées dans le rapport.

5) Divers

- Lettre du Cercle des ONG suite à la réunion du 8 décembre 2014

La présidente informe qu'en date du 30 janvier une lettre du Cercle des ONG lui été adressée dans laquelle figure notamment la question d'une nouvelle intervention éventuelle du comité interministériel sur le sujet des marchés publics. Elle rappelle que dans le passé une discussion avait eu lieu sur les produits issus du commerce équitable, des questionnaires avaient été distribués et le ministre ayant la coopération au développement dans ses attributions avait intervenu auprès de ses homologues. Ce sujet figurait également à l'ordre du jour du conseil de gouvernement, lors duquel le ministre avait présente les informations sur les produits provenant du commerce équitable et des produits régionaux recueillies par le comité interministériel. La présidente conclut que vu ce qui précède, ce sujet n'est plus discuté au sein du comité interministériel, car il semble difficile de faire avancer ce sujet par d'autres actions. Une réponse dans ce sens sera transmise au Cercle des ONG.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra donc le vendredi, 5 juin 2015 à 10h30